

COMITE SYNDICAL DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE

Mercredi 17 février 2021 – 17h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Jean-Philippe BALLOT, M. Jean-Luc BEAUFILS, M. Karim BOUNAB, Mme Brigitte CHOQUET, M. Pierre COUPRIT, Mme Sylvie GAYON, M. Sébastien GOURDEL, Mme Martine GRESSANT, M. Hervé HAREL, M. Philippe JIDOUARD, M. Frédéric LEVEILLE, M. Alain LOLIVIER, M. Gilles MALLET, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. Stéphane DIF, M. Jean-Marie GOUSSIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Véronique HELLEUX, M. Michel LERAT qui a donné pouvoir à M. Frédéric LEVEILLE, M. Hubert SEJOURNE.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de pouvoirs : 2

M. Gilles MALLET est désigné secrétaire de séance.

1

Le Président, Frédéric LEVEILLE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 23 septembre 2020.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION

OBJET : OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Président propose de commencer par le sujet de l'OCM, pour lequel il souhaite rendre compte régulièrement de l'état d'avancement aux membres du Comité Syndical.

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat du PETR, se poursuit. Les décisions d'attribution de subventions sont confiées à un Comité de Pilotage, réunissant, le PETR, les 3 CdC, le Département, la Région, et l'Etat, et les Chambres Consulaires.

Dans le cadre de la délégation faite au Président d'attribuer et de notifier les aides OCM aux porteurs de projets après chaque Comité de Pilotage, il convient de présenter un état d'avancement de l'OCM au Comité Syndical du PETR.

Le 9^{ème} Comité de Pilotage s'est réuni le 6 novembre 2020.

Il a examiné 18 aides pour un montant total de 95 402 €.

Les 18 dossiers aidés sont les suivants :

<i>Nom</i>	<i>Dénomination / Enseigne</i>	<i>Commune</i>	<i>Activité</i>	<i>Aide</i>
Julio Ben TOUNDOU	SAS TOUNDOU BEN	VIMOUTIERS	Chocolaterie, biscuiterie, confiserie	2 624 €
Stéphane GIRARDIN	SAS CENTRE AUTO DE LA RISLE	L'AIGLE	Entretien, réparation automobile	10 000 €
Myriam REGNIER	AZ'Com impression	ARGENTAN	Imprimerie	4 502 €
Philippe PONT	Rôtisserie PONT	JOUE DU PLAIN	Vente de volailles, rôtisserie	5 542 €
Sébastien LEFRANT	VEL'ORNE	GOUFFERN EN AUGES (Urou et Crennes)	Vente et réparation de cycles	1 140 €
Albert GRARE	COCCIMARKET	LE MERLERAULT	Supérette	3 616 €
Jean-Philippe et Christelle BARRE	SARL THENON (The Garden)	ARGENTAN	Bar brasserie	3 135 €
David TAKAC	EIRL ARB'EL TAKAC	ST PIERRE DES LOGES	Elagage, travaux paysagers	1 260 €
Jean-François LETOURNEUR	LETOURNEUR Automobiles	VIMOUTIERS	Garage automobiles	10 000 €
Mairie de Nécy		NECY	Mairie	3 168 €
Clément TANGUY	Au Sommet de l'Arbre	L'AIGLE	Elagage, destruction de nuisible	5 650 €
Sophie BURGERJON	Brasserie BURGERJON	LES AUTHIEUX DU PUIITS	Fabrication de bières	1 002 €
Claire-Emilie ALEXANDRE	Fit' Coach	ARGENTAN	Fitness et coach sportif	10 000 €
Marie-Gabrielle GIRARDIN	61 DEGRES	L'AIGLE	Epicerie fine	1 826 €
Romuald et Sylvie FLOQUET	SARL BCDA	TRUN	Boucherie, charcuterie	10 000 €
Marie HARDOUIN	CA S'FETE	ARGENTAN	Articles de décoration et fête	4 277 €
Hervé BROCC	12, route d'Argentan	VILLEDIEU LES BAILLEUL	Menuiserie et lavage véhicules	9 944 €
Julien ROSIER et Raphaël GOURMAUD	SARL JRB	RI	Maçonnerie, travaux publics	7 716 €
TOTAL 9^{ème} COPIL du 06/11/2020		18 dossiers		95 402 €

Etat d'avancement :

La dotation de l'OCM est actuellement de 624 204 €.

Le Comité de Pilotage s'est réuni à 9 reprises.

154 dossiers ont été examinés.

596 703 € ont été attribués (95 % de la dotation).
100 dossiers sont clôturés et payés aux bénéficiaires.
364 791 € ont été payés (58 % de la dotation).
32 054 € de reliquats non consommés ont été récupérés sur des dossiers (sous-réalisation, annulation de dossier, cessation d'activité durant la vie du dossier, ...).
Solde disponible de 59 555 €. Ce solde permet de prendre encore plus d'une quinzaine de dossiers, sur la base d'une moyenne constatée d'environ 3 800 € d'aide par dossier.

DELIBERATION N° 2021 – 02 – 01
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU PETR

Le Président demande au Directeur de diffuser et présenter le rapport d'activité 2020 du PETR. Après approbation, il sera adressé aux financeurs et aux partenaires, ainsi qu'aux communes du territoire, et mis sur le site Internet du PETR.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :
- D'approuver le rapport d'activité 2020 du PETR.

INFORMATION
OBJET : ACTIONS EN COURS ET PROGRAMME D' ACTIONS 2021

Suite à la présentation du rapport d'activité 2020, le Président propose un point sur les actions qui se poursuivent en 2021.

Contrat de Territoire avec la Région

Le Contrat de Territoire signé avec la Région en 2019 est prolongé jusqu'à fin 2022.

Sur les 41 dossiers inscrits par le PETR dans ce Contrat :

- 28 dossiers sont déposés à la Région et au Département, pour passage en Commission Permanente et attribution officielle des subventions prévues (dont 6 sont soldés),
- 8 dossiers sont encore à déposer,
- 5 dossiers ne seront pas déposés.

La clause de revoyure du Contrat, permet de retirer, modifier, et ajouter des dossiers.

Le travail du PETR avec les collectivités permet de présenter la clause de revoyure suivante :

- 5 dossiers sont proposés pour un report,
- 2 dossiers sont proposés pour une modification,
- 9 nouveaux dossiers sont proposés pour un ajout au Contrat.

Le PETR attend le retour des services de la Région puis l'arbitrage du Président Morin, avant approbation par le Comité Syndical.

Programme européen LEADER

La dotation de fonds européens Leader 2014-2020 de 2 728 094 € a été programmée en totalité par les avis donnés par le Comité de Programmation Leader à 92 dossiers.

La Région a instruit 80 dossiers de demandes de subvention, ce qui permet au PETR d'afficher un bon taux de programmation de près de 87 % de l'enveloppe Leader.

Au niveau des paiements, 46 dossiers ont été payés et soldés, soit un taux de paiement de 52 %.

A ce jour, le reliquat non consommé récupéré sur certains dossiers se monte à près de 100 000 € et pourra permettre de financer l'animation Leader et l'animation OCM de 2021.

Avec le contexte sanitaire et le retard pris, l'Europe a décidé de prolonger la période de programmation 2014-2020 jusqu'en 2022.

Des fonds complémentaires doivent être attribués aux territoires pour assurer cette prolongation.

Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat

Voir point précédent pour l'état d'avancement.

Dans le cadre du Contrat de Territoire signé avec la Région, le PETR a prévu une troisième tranche d'OCM avec une aide régionale supplémentaire de 250 000 €.

Cette enveloppe supplémentaire permettrait de faire passer la dotation de l'OCM de 624 204 € à 874 204 € et de traiter plus d'une soixantaine de dossiers supplémentaires.

Schéma Directeur Vélo

Les ateliers de travail prévus initialement en mars 2020 avec le bureau d'études Vizéa se sont tenus au mois de juin sur les 3 CdC, en présence d'élus et des services techniques. La phase de diagnostic a été finalisée en octobre. Deux séries de réunions se sont tenues en novembre et décembre pour affiner la stratégie et le programme d'actions. Vizéa doit modifier certaines de ses propositions d'aménagement et renvoyer des propositions techniques, présentées en réunion en février 2021.

Le PETR et ses 3 CdC ont obtenu une subvention de l'ADEME pour réaliser des études de maîtrise d'œuvre, développer de nouveaux services, ou organiser des actions de communication et de formation. Un délai supplémentaire de 6 mois (soit jusqu'à fin décembre 2021) est sollicité auprès de l'ADEME pour réaliser ces dépenses.

Pour 2021, le PETR prévoit la finalisation et l'approbation du schéma directeur vélo, puis l'engagement d'actions de formation / animation / communication, ainsi que l'accompagnement des CdC dans l'obtention de financements liés aux prochains investissements sur le vélo.

Etude préalable aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

SOLIHA a réalisé le diagnostic global sur l'ensemble du PETR, puis un travail spécifique sur chaque CdC pour définir des objectifs de réhabilitation propres à chacune d'elles. De nombreuses rencontres ont eu lieu sur le terrain avec des élus, des partenaires, des habitants, des professionnels de l'immobilier, ...

Chaque CdC a bénéficié d'une restitution pour présenter les objectifs de réhabilitation, et d'une transmission de projet de convention de mise en œuvre.

Les OPAH vont se mettre en place de la façon suivante :

- CdC Argentan Intercom : OPAH Renouvellement Urbain sur le centre d'Argentan (périmètre ORT et Action Cœur de Ville) + OPAH classique sur le reste de la CdC
- CdC VAM : OPAH classique sur l'ensemble de la CdC
- CdC des Pays de L'Aigle : OPAH Renouvellement Urbain sur le centre de L'Aigle (périmètre ORT) + OPAH classique sur le reste de la CdC

Petites Villes de Demain (PVD)

L'Appel à Projets de l'Etat « Petites Villes de Demain » a abouti au dépôt le 20 novembre 2020 de 3 candidatures des 3 CdC du PETR pour les 5 villes éligibles : Ecouché-les-Vallées, Trun, Vimoutiers, Gacé, et L'Aigle.

Le PETR a accompagné ces 3 candidatures qui ont été retenues le 18 décembre :

- 2 candidatures groupées pour la CdC Argentan Intercom (Ecouché-les-Vallées et Trun), et la CdC VAM (Vimoutiers et Gacé),
- et 1 candidature individuelle pour L'Aigle.

Dès maintenant, le PETR accompagne les collectivités qui le souhaitent pour les prochaines étapes : préparation des conventions d'adhésion, puis des conventions-cadres qui vaudront Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), préparation des recrutements des chefs de projets.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le dispositif des Contrats de Ruralité n'est pas reconduit, et l'Etat a annoncé la mise en place des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), dont une circulaire du Premier Ministre précise le contenu.

Pour ces CRTE, l'Etat privilégie le périmètre des EPCI pour contractualiser, avec la possibilité d'une échelle supérieure comme celle du PETR.

L'Etat met en avant la mise en place d'un projet de territoire, la volonté d'aller vite, l'objectif de regrouper les interventions de l'Etat dans un même Contrat, les moyens financiers mobilisés par l'Etat, l'accompagnement du plan de relance, le soutien à l'ingénierie.

Le Bureau du PETR a proposé que le PETR porte ce CRTE pour le compte des 3 CdC, en tenant compte des spécificités de chaque CdC et des contrats existants à intégrer. Cependant, la CdC des Pays de l'Aigle souhaitant élaborer son propre CRTE, le portage par le PETR n'est pas possible. Le PETR accompagnera les CdC qui le souhaitent dans l'élaboration de leur propre CRTE.

Appel à projets du Conseil Départemental « Revitalisation des bourgs ruraux ornais »

Le Département de l'Orne a lancé courant 2020 un appel à projets pour soutenir la revitalisation des centres-bourgs ornais. L'appel à projets comprenait :

- un volet stratégique pour permettre le soutien à la définition d'une stratégie de revitalisation grâce à une mobilisation d'Orne Métropole,
- un volet opérationnel pour apporter un financement départemental de 25 % sur des projets d'investissement concourant à cette revitalisation (250 K€ maxi).

Les candidatures devaient être déposées pour septembre et octobre pour ces 2 volets. Le PETR a accompagné la commune d'Echauffour et la CdC VAM pour le dépôt d'un dossier pour Echauffour sur le volet opérationnel. Ce dossier a été retenu par la Commission Permanente du Département le 11 décembre pour un soutien de 250 K€.

Cet Appel à Projets sera reconduit en 2021, le PETR pourra accompagner de nouvelles candidatures.

Transition énergétique / AMI SEQUOÏA

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est lancé dans le cadre du programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) et reprend les objectifs d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics du décret « Tertiaire ». L'AMI permet de financer des postes (économe de flux), mais aussi du matériel pour les diagnostics, des études techniques et de la maîtrise d'œuvre. L'AMI met en avant les démarches communes et invite à faire travailler plusieurs collectivités ensemble.

SEQUOÏA fonctionne par sessions de candidature. La date limite de candidature était fixée au 29 janvier 2021. Le PETR a déposé une réponse à cet AMI pour son territoire et ses collectivités, basée sur des audits énergétiques et sur la mise en place d'un économe de flux.

Accompagnement des collectivités et des acteurs du PETR

De façon globale, l'équipe du PETR continuera à se mobiliser en 2021 pour accompagner les CdC, les communes, les associations et autres porteurs de projets dans l'élaboration de leurs dossiers, leurs candidatures à des appels à projets, l'ingénierie financière de leurs projets, ...

DELIBERATION N° 2021 – 02 – 02

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Président aborde ensuite le sujet du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021.

Conformément à la réglementation, le Comité Syndical du PETR doit procéder à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalablement au vote du budget primitif 2021 qui interviendra lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport, qui doit être joint à la délibération.

Le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure de l'encours de la dette,
- La structure des effectifs, les dépenses de personnel, et la durée effective du travail.

Ce débat est l'occasion de faire le point sur la réalisation du budget 2020, et sur la préparation du budget 2021 du PETR.

Le Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire est le suivant :

Concernant l'année 2020 :

- Le budget réalisé se monte à 574 141 € en 2020 (524 260 € en 2019).
- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont réalisées à 68 % du prévisionnel, et représentent 18 % des dépenses totales réalisées sur l'année (14 % en 2019),
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont réalisées à 95 % du prévisionnel, et représentent 41 % des dépenses totales réalisées sur l'année (51 % en 2019),
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont réalisées à 70 % du prévisionnel, et représentent 29 % des dépenses totales réalisées sur l'année (22 % en 2019),
- Les immobilisations (chapitres 20 et 21) sont réalisées à 51 % du prévisionnel, et représentent 1 % des dépenses totales réalisées sur l'année (3 % en 2019).

Les principaux points explicatifs à signaler pour 2020 sont les suivants :

- Les charges à caractère général ont été plus importantes en 2020 qu'en 2019 (101 272 € contre 76 486 €) en raison du compte 617 « Etudes et recherches » qui intègre en 2020 l'étude OPAH et l'étude du schéma vélo (59 968 € d'études en 2020 contre 27 864 € en 2019),
- Les charges de personnel ont été moins importantes en 2020 qu'en 2019 (234 760 € contre 269 876 €) en raison du départ d'un agent vers la CdC Argentan Intercom en cours d'année,
- Les autres charges de gestion courante concernent les aides OCM versées aux bénéficiaires. Les aides OCM versées en 2020 ont fortement augmenté par rapport à 2019 (164 312 € versés en 2020 contre 112 837 € versés en 2019), en raison de la montée en puissance du dispositif et de l'augmentation du nombre de dossiers, d'où une augmentation du poids de ce chapitre dans le budget réalisé,
- Les immobilisations sont devenues très minimales dans le budget depuis 2019 en raison de la fin des frais liés aux documents d'urbanisme pour la réalisation du SCOT.

6

Pour l'exercice 2021, le budget du PETR devra tenir compte des éléments suivants :

- Les délais de paiement assez longs pour le programme Leader, qui permet d'apporter des financements européens pour l'ingénierie du PETR. Le retard a été rattrapé en 2020 car les subventions des exercices 2018 et 2019 ont été perçues mi-2020 (pour près de 235 000 €). En 2021, il restera à percevoir 193 000 € au titre de l'année 2020 et des études en cours.
- La mobilisation des contributions des CdC membres, de fonds européens Leader, de fonds de l'ADEME, de fonds de l'ANAH, et d'éventuels autres partenariats ou appels à projets, pour financer le budget 2021 du PETR,
- La perception de FCTVA par le PETR sur les dépenses d'investissements de 2019, pour un montant d'environ 2 200 €,
- L'absence de Restes à Réaliser en investissement en 2021, puisque le SCOT est achevé et approuvé,
- Des frais de structure stabilisés ou en baisse (remplacement des copieurs avec contrat renégocié, baisse des frais de déplacements, moins d'affranchissements ...),
- L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat en cours, qui génère des mouvements financiers en croissance liés au versement par le PETR aux bénéficiaires, des aides CdC, Région, et Etat qui seront ensuite remboursées au PETR par les financeurs (environ 150 000 € d'aides devraient être versées en 2021),
- La fin de l'étude du schéma directeur vélo, et de l'étude préalable aux OPAH en 2021, qui occasionnera les derniers versements aux bureaux d'études VIZEA et SOLIHA.

Pour les engagements pluriannuels :

- En fonctionnement : l'OCM, le programme européen Leader, le Contrat de Territoire avec la Région, l'étude OPAH, l'étude du schéma vélo, l'action Vélos et Territoires, sont les actions pluriannuelles qui vont se poursuivre en 2021,

- En investissement : le SCOT étant achevé, le PETR n'a plus d'engagement pluriannuel en matière d'investissement à ce jour.

Pour l'encours de la dette : le PETR n'a pas d'emprunt et pas de dettes en cours.

Pour l'effectif de la structure : il est constitué au 1^{er} janvier 2021 de 5 agents contractuels en CDI.
La durée du travail est basée sur 35 heures / semaine, et 1 607 heures par an.

Les membres échantent sur ce DOB et mettent en avant la ressource en ingénierie que constitue le PETR.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021,**
- **D'approuver le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, joint à cette délibération,**

DELIBERATION N° 2021 – 02 – 03

OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENTS LEADER POUR L'INGENIERIE 2021

Suite au DOB, le Président informe que pour préparer le budget 2021 il convient de déposer les demandes de financements pour l'ingénierie 2021. Les 3 demandes suivantes sont présentées au titre du programme européen Leader, et utilisent les crédits restants à ce jour. Ces demandes pourront ainsi être formellement déposées auprès de la Région.

- Animation Leader 2021 :

Le dossier du financement de l'animation du programme Leader sur 2021 permettra d'apporter un financement sur les postes dédiés à l'animation et à la gestion du programme européen Leader, à savoir 2,2 ETP répartis sur 3 agents (1 temps plein et 2 temps partiels), conformément à l'engagement du PETR inscrit dans la convention de mise en œuvre du programme signée avec la Région le 25 novembre 2015. Ces agents sont mobilisés sur la mise en œuvre du programme, l'élaboration des dossiers et de leurs plans de financements, l'organisation des réunions du Comité de Programmation, la préparation des demandes de paiements, les relations avec les services instructeurs et payeurs.

Le montant total éligible du dossier comprend 111 321,77 € de dépenses (salaires et frais de structure).
Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier, soit une somme de 22 264,35 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 89 057,42 €.

- Animation OCM 2021 :

Le PETR a mis en place une action de modernisation du commerce et de l'artisanat, destinée à soutenir la vitalité du tissu commercial et artisanal sur l'ensemble du territoire.

Cette thématique est celle de la fiche action 1 du programme Leader « Soutenir le développement des entreprises et les acteurs économiques ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de l'OCM, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,95 ETP sur l'OCM, réparti sur 3 agents.

Le montant total éligible du dossier comprend 47 264,83 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier, soit une somme de 9 452,97 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 37 811,86 €.

- Action « Vélos et Territoires » 2021 :

Le PETR a été retenu par l'ADEME pour l'action « Vélos et Territoires », qui comprend de l'ingénierie et des études pour définir les futurs investissements qui seront réalisés pour développer la mobilité vélo. Cette thématique est celle de la fiche action 7 du programme Leader « Renforcer la connaissance du territoire ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de cette action et sur la réalisation des études nécessaires, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,3 ETP sur « Vélos et Territoires », pour finaliser la réalisation du schéma vélo, et décliner ensuite des actions opérationnelles.

Le montant total éligible du dossier comprend 17 844,07 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier, soit une somme de 3 568,81 €, et il sollicite une aide Leader de 80 %, soit une somme de 14 275,26 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement de ces trois dossiers,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour un montant de 89 057,42 € pour l'animation du programme Leader 2021,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour un montant de 37 811,86 € pour l'animation OCM 2021,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour un montant de 14 275,26 € pour l'action vélo 2021,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces trois dossiers.**

DELIBERATION N° 2021 – 02 – 04

OBJET : PERSONNEL DU PETR – EVOLUTION D'UN AGENT

Le Président rappelle que les agents du PETR sont des contractuels en CDI. Il n'y a pas d'évolution automatique, et toute évolution est soumise à une décision de l'organe délibérant du PETR.

Une des agents du PETR s'est vue proposer un poste dans une autre structure que le PETR, mais elle a souhaité échanger avec le PETR pour envisager une évolution de ses missions et de sa rémunération.

Ce point a été discuté lors de la réunion du Bureau du PETR du 13 janvier. Le Bureau a décidé de lui proposer une évolution de rémunération et de ses missions afin qu'elle puisse rester au sein du PETR.

Après échange avec l'agent, il est proposé de renforcer sa mission de coordination du programme Leader, et de lui confier de nouveaux sujets comme des dossiers PVD, CRTE, et PAT en fonction des besoins des collectivités.

Concernant son évolution de contrat, il est proposé de la faire passer de l'échelon 7 (qu'elle occupe depuis février 2016) à l'échelon 8 du grade d'attaché territorial.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'évolution du contrat de travail d'Adeline JUMEL, par un passage de l'échelon 7 à l'échelon 8 du grade d'attaché territorial,**
- **D'approuver l'évolution de la fiche de poste d'Adeline JUMEL,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette évolution.**

QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine réunion du Comité Syndical du PETR :

Mercredi 24 mars 2021, pour le vote du budget primitif 2021

En l'absence d'autres questions, le Président clôt la séance à 19 heures.